

L'Abbeille.

VOL. 1.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 21 JUIN, 1849.

No. 39

QUÉBEC.

Vieille Stadaconé,
Que donc est ta mémoire !
Mon esprit étonné
De ta brillante gloire,
Mettra tout son plaisir
A toujours te chérir.

Autrefois l'habitait une tribu sauvage,
Et tu ne connus guère alors que l'esclavage ;
Mais aujourd'hui, Québec, le ciel en ta faveur,
Désormais dans ton sein va verser le bonheur.

Jadis ici le brave
Déploya son ardeur ;
Et jadis son courage
Fonda notre bonheur :
Cependant, ma patrie,
A jamais si chérie !

Ne crains point, nous saurons égaler nos aïeux ;
Et tout en élevant leurs exploits jusqu'aux cieux,
En tout temps nous pourrons remporter la victoire
Et la postérité en gardera mémoire.

Vieille Stadaconé
Que donc est ta mémoire !
Mon esprit étonné
De ta brillante gloire,
Mettra tout son plaisir
A toujours te chérir.

UN ELEVE DE LA SECONDE.

Parlement Provincial.

(suite et fin.)

J'ai donné dans le temps à peu près tout ce qui concerne les résolutions et le bill de Mr. Hincks pour l'encouragement des chemins de fer (V. N^o 30). Je me bornerai donc maintenant à dire que plus tard, vers le milieu de mai, l'on adopta un bill particulier pour accorder la garantie de la province au chemin de fer de Québec à Halifax.

Il y a long-temps, ce semble que j'aurais dû parler du fameux bill d'indemnité en faveur de ceux qui ont souffert des troubles de 37—38. Je n'ai différé jusqu'ici, qu'afin de pouvoir rapporter sans interruption les différentes péripéties qui en forment la longue histoire. Ce bill excita la verve de beaucoup de monde d'une extrémité du Canada à l'autre et jusqu'en Angleterre. En 1845, le ministère qui a précédé celui qui est actuellement au pouvoir, prit quelques mesures pour payer une indemnité à ceux qui, dans le Bas-Canada ont souffert des troubles de 37—38, comme l'on en avait payé une à ceux du Haut-Canada qui se sont trouvés dans les mêmes circonstances.

Le ministère actuel entreprit de mener à terme cette mesure qui s'était bornée jusqu'alors à quelques informations superficielles et proposa des résolutions sur lesquelles devait être basé le bill d'indemnité. Plusieurs personnes voyant ou

prétendant voir dans cette mesure une approbation des troubles de 37 et une espèce de récompense aux rebelles, prirent de là occasion de montrer une opposition des plus véhémentes à ces résolutions. Plusieurs journaux du même parti mirent presque au rejet de cette mesure, la condition de leur fidélité au Gouvernement Britannique.

Afin de concilier les partis et de laisser moins de prise aux adversaires de l'indemnité, Mr. Boulton de Norfolk, secondé par Mr. Wolfrel Nelson, proposa un amendement qui excluait du bénéfice de la mesure ceux qui ont été condamnés ou déportés. Cet amendement, qui fut accepté par le ministère, trouva des opposants dans le parti qui voulait l'indemnité. Ils prétendirent qu'en l'adoptant on reconnaissait la justice des sentences et la légalité des cours martiales, qui avaient, disaient-ils, condamné des personnes innocentes, et que l'on enlevait à celles-ci le moyen de faire réparer ces jugements. On répondit à cela en disant que le Parlement ne doit pas se constituer en cour de justice pour réviser les jugements des cours martiales; que si l'on veut en appeler de leurs sentences, il faut le faire devant des tribunaux qui ont juridiction pour cela, et non pas au Parlement qui ne peut que prendre les jugements rendus, tant qu'ils n'ont pas été cassés par une autorité compétente; que d'ailleurs, rejeter cet amendement serait donner une apparence de raison à ceux qui criaient que l'on voulait récompenser les rebelles.

L'amendement passa à une grande majorité; malgré cela, le parti de l'opposition persista à dire que l'on prétendait payer les rebelles. Voici en substance ce que l'on répondit à ces accusations. Tous, conservateurs et libéraux, étaient d'accord sur le droit à l'indemnité des personnes qui avaient souffert injustement, soit par la faute des troupes, soit par la faute des révoltés. Restait à savoir quels étaient ceux qui avaient pris part aux troubles. L'amendement de Mr. Boulton refusait l'indemnité à ceux qui ont été condamnés; mais plusieurs n'avaient pas même été accusés. Comment distinguer ceux-ci d'avec les innocents? Les conservateurs avaient bien proposé plusieurs moyens, mais tous impraticables. Fal-

ait-il donc refuser de rendre justice dans la crainte d'indemniser quelques personnes qui n'y avaient pas droit? Les conservateurs le voulaient, mais les libéraux ne le voulaient pas, et de là toute la colère. Enfin, après de bien longues discussions, qui ressemblèrent quelquefois à du tumulte, le vote définitif fut prononcé.

Le bill fut adopté par tous les canadiens-français, excepté un, et par une majorité anglaise dans les deux sections de la Province. Ce vote répond à ceux qui prétendent que l'on voulait mettre les anglais sous la domination de la race française. Le parti conservateur, battu dans les deux chambres, espéra que le Gouverneur ne sanctionnerait pas le bill et tout fut assez tranquille jusqu'au 25 Avril, jour où le Gouverneur vint sanctionner plusieurs bills au nombre desquels se trouvait celui qui nous occupe. L'effet produit fut presque comme un coup de foudre et en un instant la canaille [qui, en Amérique comme en Europe, fait les frais de toutes les révolutions] assailit le Gouverneur à sa sortie et se livra pendant trois jours à cette suite de crimes que l'on connaît. Comme j'ai rapporté assez au long [No. 32] les différentes circonstances de cette émeute, je n'en recommencerai pas l'histoire.

On a beaucoup crié contre le Gouverneur, parce qu'il n'a pas réservé le bill d'indemnité à la sanction de la Reine: mais on a répondu que si le Gouvernement responsable ici n'est pas une querelle, il faut que tout ce qui ne regarde que le Canada, après avoir été adopté par le pays, par la voix de ses représentants et du Conseil Législatif assemblés en Parlement, doit être sanctionné par le Gouverneur, et que réserver le bill d'indemnité aurait donné à entendre qu'il pouvait être désavoué et que, par conséquent, le Canada n'a pas la liberté de régler ses propres affaires; enfin, qu'en sanctionnant le bill d'indemnité, le Gouverneur n'avait fait que mettre en pratique le gouvernement responsable.

Quoiqu'il en soit, les conservateurs se hâtèrent de faire signer des pétitions à la Reine, pour faire rappeler Lord Elgin, comme indigne de demeurer plus long-temps gouverneur; mais, contre leur attente, la contrepartie fut des plus é-